

## ELEMENTS D'ÉVALUATION ET DE REFLEXION AUTOUR DES CONVENTIONS PS 2016/2018

Le Département a renouvelé la convention qui confie une mission de Prévention Spécialisée à 11 associations parisiennes en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016, jusqu'au 31 décembre 2018. Avant qu'elle ne puisse pleinement entrer en vigueur, dans certaines associations, il a fallu que :

- Les formalités nécessaires à l'absorption de l'Association Soleil puissent se dérouler ;
- Les postes de l'association Jean Cotxtet puissent être repris ;
- La convention, d'un an seulement, confiée au CASP (Paris centre) soit résiliée au profit d'une autre activité
- L'appel à projet du 19<sup>ème</sup> arrondissement aboutisse ;
- Les comités de suivi se prononcent pour permettre aux associations concernées de prolonger leur mission.

Entre début 2015, où il a fallu aux équipes commencer à préparer les dossiers de demande de renouvellement de convention et le 1<sup>er</sup> janvier 2017, une partie des associations et de leurs équipes répondaient aux préalables à la mise en œuvre concrète de ces conventions.

En 2016 et en 2017, aucune réunion n'a été convoquée ni par Mme Brossel, en charge de la Prévention Spécialisée à Paris, ni par le Département pour faire un point général avec l'ensemble des associations en charge de cette mission. Les comités de suivi eux-mêmes, pourtant imposés par le Département, ont été souvent difficiles à « provoquer », et l'ont été pour certains à l'initiative des associations, pourtant elles-mêmes « mises à l'épreuve ».

Ce bilan a été réalisé en s'appuyant sur un questionnaire remis aux directeurs des associations membres du CPSP. Toutes les associations ont répondu. Plusieurs éléments centraux apparaissent. S'ils sont développés plus loin, ils peuvent se résumer ainsi :

- L'éloignement de la Prévention Spécialisée parisienne du domaine de la protection de l'enfance, et le glissement de la commande publique qui lui est adressée vers la sécurité et la tranquillité publique. Ce rattachement est pourtant garant d'un regard spécifique et d'un professionnalisme qui sont les plus-values de l'action de PS par rapport à l'action d'autres acteurs des quartiers.
- Une réflexion commune quant à l'évolution des territoires et des publics n'a pas eu lieu, et cela a ouvert des modifications de la commande publique en inadéquation avec les besoins des jeunes.

- Des demandes de rapports, d'indicateurs chiffrés, de la part d'interlocuteurs plus nombreux, des contraintes de multiplication des ressources n'ont pas été anticipées et accompagnées des moyens financiers et logistiques pour leur mise en œuvre.

A quelques mois de la date de dépôt des demandes de reconventionnement des associations, ces éléments doivent être discutés entre le Département et les associations de Prévention Spécialisée pour que cette mission puisse répondre aux besoins des publics.

## LA COMMANDE PUBLIQUE EN MATIERE DE PREVENTION SPECIALISEE A PARIS S'ELOIGNE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

La dernière réforme de la protection de l'enfance a mis en place l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance, en charge de collecter les informations des Observatoires Départementaux. Auparavant, la Prévention Spécialisée était associée à l'ODPE parisien. Elle ne l'est plus aujourd'hui. Cela ne peut que renforcer les signaux tendant à montrer une distanciation de la PS et de la protection de l'enfance. Le CPSP demande à réintégrer l'observatoire départemental.

### LES COMITES D'ARRONDISSEMENT DE PROTECTION DE L'ENFANCE : LA PS PEU ASSOCIEE

4/11 associations n'ont été conviées à aucun CPPEF, pas même thématique, en 2016. Seules 2 associations ont été conviées à des CPPEF de situation, en plus des CPPEF thématiques. Ni le CPSP, ni l'ensemble des associations (seules certaines d'entre elles) de PS n'ont été conviés au comité de pilotage des CPPEF en 2017, contrairement à l'année précédente. Cela permettait pourtant de transmettre la lecture de la PS quant au fonctionnement de ces instances. Ce décrochage, qui se confirme et, dans certains arrondissements, se renforce, ne peut être imputé à la PS, mais met en lumière de nouveau la difficulté des acteurs de protection de l'enfance à considérer la Prévention Spécialisée comme faisant partie des leurs.

Une évolution positive est à noter quant aux thématiques évoquées sur certains arrondissements : la PS n'est plus uniquement présente pour sensibiliser à son action. Dans certains arrondissements, la liste des situations qui vont être évoquées en CPPEF de situation est envoyée aux clubs de PS, ce qui leur permet de savoir s'ils connaissent les jeunes concernés. Cette pratique pourrait être étendue.

### LES COMITES D'ARRONDISSEMENT DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE : LA PS A JUSTE DISTANCE

Les CST ont été placées au cœur du dispositif des CLSPDA, faisant le lien entre clubs de PS et CENOMED, les premiers n'assistant pas aux réunions conformément à la charte de fonctionnement des CENOMED validée en 2013, à la charte des CCOP ainsi qu'au cadre national de fonctionnement des CLSPDA. Cette évolution est nettement positive et offre un cadre efficient et structurant pour tous. Nous notons que

seules 5/11 associations ont été conviées à des CLSPDA en formation plénière. Cependant, dans certains arrondissements, la formation du CLSPDA n'est pas en place (11<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup> notamment). Parfois, il est remplacé par d'autres instances, comme la COXA, les CENOMED.

### LES COORDINATEURS SOCIAUX DE TERRITOIRE : UN INTERLOCUTEUR PERTINENT POUR LA PS, MAIS ENCORE TROP PEU UTILISÉ EN MATIÈRE DE SITUATIONS INDIVIDUELLES

Les associations ont été en lien régulièrement avec le CST des arrondissements concernés autour d'éléments de travail collectif. Toutes ont été en lien concernant l'animation du territoire. Cependant, la moitié des associations n'a pas été en lien régulier avec le CST autour de situations individuelles. Concernant la mise en place de cette fonction sur les territoires il est relevé :

- Les CST sont des personnes ressources de l'arrondissement tant pour leur connaissance du territoire, le lien et la coordination avec les différents partenaires médico-sociaux, que pour la transmission d'informations concernant l'ensemble du territoire ;
- Particulièrement, le lien avec les services sociaux que sont l'ASE, la polyvalence de secteur, l'AED, les autres associations est mis en avant ;
- Cette fonction permet une fluidité dans les relations et une meilleure compréhension des enjeux de chacun, notamment avec une meilleure coordination et des rencontres régulières qui permettent un partage d'informations et de réflexions communes.
- Ce sont des interlocuteurs reconnus pour répondre à des problèmes socio-éducatifs, pour être un pallier intermédiaire dans les instances d'échanges nominatives.

Une réelle bienveillance, et volonté appropriée d'association de la part des CST à l'égard des associations de PS est relevée et saluée. L'initiative des ColCa, collectif des cadres sociaux et médico-sociaux, mise en œuvre sur certains arrondissements, est relevée comme lieu ressources, créateur d'interconnaissances.

Une vigilance quant aux demandes de certains élus concernant nominativement des jeunes sera apportée, notamment par un manque d'information concernant l'existence des CST et la possibilité de les interpeller.

### UN PUBLIC QUI NE DIMINUE PAS MALGRÉ LA GENTRIFICATION DE CERTAINS TERRITOIRES

En matière de public, contrairement à ce qui semble être envisagé par le Département, il n'y a pas de lien entre gentrification et diminution du public cible de la PS (exemple du 11<sup>ème</sup> notamment). La suppression de la PS sur la Gare-Saint-Lazare n'a pas pu se prolonger au-delà de 6 mois. Non seulement ce territoire devra être réintégré dans les territoires de PS, mais toute suppression d'intervention devra faire l'objet d'un diagnostic partagé pour ne pas priver les jeunes concernés des interlocuteurs formés qu'ils connaissent.

### LES ZONES DE VEILLE EDUCATIVE : DES NOTIONS MAL DEFINIES

La plupart des associations se sont vu confier des zones de veille. Les actes éducatifs qui y sont menés sont variables d'une association à l'autre. Partout, la présence sociale, le travail de rue permettant l'observation et l'analyse sont en place. Le maintien d'une écoute des habitants et des partenaires contribue également à ces veilles. Au sein de certains territoires, les accompagnements sont maintenus, mais sans activités collectives. Dans d'autres, au contraire, des actions transversales et ponctuelles sont menées, mais sans accompagnements individuels. La Prévention Spécialisée aura tout intérêt à élaborer collectivement son intervention dans ces territoires, une fois que la demande publique sera mieux précisée, entre capacité d'intervention en cas de besoins, présence régulière, notion de pacification des relations avec les habitants.

### LES ZONES DE PROSPECTION : DES ATTENTES TROP DIVERSIFIEE

4/11 associations ont des zones en prospection. Elles sont l'objet de passages en binômes éducatifs pour des regards croisés, de mise en place de lien avec les partenaires possibles dans le secteur, ou encore d'un travail d'observation avec un sociologue. Une systématisation de la démarche de diagnostic accompagnée pourrait être envisagée, appuyée sur une méthodologie commune, là aussi, une fois la commande publique précisée.

### LES MOINS DE 12 ANS : UNE POPULATION MECONNUE ET PAS PRISE EN COMPTE DANS CERTAINS QUARTIERS

Les associations soulignent l'importance d'un travail avec ces jeunes malgré leur sortie de la convention, pour deux raisons. La première est qu'un lien créé tôt est un lien plus solide, et que, souvent, ces plus jeunes sont concernés parce qu'ils sont membres des fratries des autres jeunes accompagnés. La seconde est que de plus en plus d'enfants jeunes sont présents dans l'espace public, y compris sur du temps scolaire, ou tard dans la soirée. Cette préoccupation est largement partagée par les autres acteurs des arrondissements. Les besoins recensés n'ont fait diminuer les accompagnements des moins de 12 ans que de 4% environ. La prise en compte de ces publics, à l'occasion du reconventionnement, mais également lors de l'élaboration du prochain schéma départemental de protection de l'enfance, devra être discutée.

### LES PLUS DE 21 ANS : DES JEUNES TOUJOURS DEMANDEURS AUPRES DE LA PREVENTION SPECIALISEE

Les associations s'accordent à dire que ces jeunes sont un public incontournable, rencontrant souvent des problématiques qui vont au-delà de l'insertion professionnelle. Ces « grands », précédemment accompagnés par les éducateurs restent très en lien avec eux, et en forte demande. Cette demande évolue par rapport à celles des plus jeunes, d'une demande de loisirs vers une réelle demande d'accompagnement, plus formalisée. Là aussi, la nécessité de réintégrer ces publics dans ceux ciblés par la convention répond au besoin d'une plus grande transparence quant aux missions réalisées.

## UN DIALOGUE A REOUVRIR CONCERNANT LA PLACE DES DIFFERENTS ACTEURS DANS LA PREVENTION DE LA RADICALISATION

Parmi les actions ciblées comme prioritaires par la convention, l'une d'entre elles est « d'interroger les transmissions identitaires et créer des espaces de parole sur l'interculturalité ». Cette attente publique est mal identifiée, trop peu précise, dans son objectif comme dans la répartition des missions attendues des différents acteurs des quartiers. Des échanges permettant d'affiner la commande publique devront avoir lieu avant une mise en œuvre efficiente.

### LES RELATIONS AUX MAIRIES

#### LES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT : DES RELATIONS PLUS ETROITES, MAIS AUSSI UN GLISSEMENT DES ATTENTES VERS LA TRANQUILLITE PUBLIQUE

4/11 associations disent que les relations, précédemment très bonnes avec la mairie d'arrondissement, ont été maintenues. Parmi les 6/11 associations qui ont vu leurs relations s'améliorer, il est notamment souligné des rencontres plus régulières, permettant une reconnaissance de l'expertise, une lisibilité et une visibilité accrues des acteurs de la PS. Toutes les associations indiquent avoir des relations fluides avec les mairies d'arrondissement.

5/11 associations estiment que les attentes de la mairie d'arrondissement à leur égard ont évolué. Certaines associations indiquent une évolution vers une demande d'avis, de conseils à l'égard des problématiques que les jeunes peuvent poser dans l'arrondissement, vers une meilleure perception de l'équipe de PS et de son rôle. Cependant, d'autres indiquent des sollicitations très fréquentes suite à des plaintes de riverains, des réunions et des points sur les nuisances très réguliers, un "léger" glissement vers une mission de "tranquillité publique". Cette dernière évolution appelle une vigilance, car elle pourrait nuire sur la durée aux jeunes ainsi qu'à l'ensemble du territoire.

#### LA MAIRIE CENTRALE : DES PERCEPTIONS CLIVEES

Concernant les 4/11 associations qui disent avoir perçu une évolution de leur relation avec la mairie centrale, les points de vue sont très clivés. D'un côté, il est évoqué une place plus prégnante de la mairie. D'un autre côté, une impression de désintérêt de cette dernière concernant la prévention spécialisée est avancée. Les conditions d'un partenariat constructif se doivent d'être réunies pour une réalisation efficiente de la mission.

## LES POINTS D'INFORMATION REGULIERS : UN NOUVEL INSTRUMENT MAL PRECISE

Concernant les « points d'information réguliers » qui sont évoqués par la convention, ils semblent flous quant à leur objectif aussi bien que quant à leur forme : les associations, à ce sujet, évoquent des modalités très variables, des régularités, des supports très divergents.

Par contre, l'ensemble des associations s'accordent pour constater une multiplication des interlocuteurs, entre mairies d'arrondissement, Seplex, CST et mairie centrale. Elle s'accompagne de demandes variables d'informations, non centralisées, qui amènent, par des réponses au coup par coup, un manque de cohérence dans la communication des associations. De plus, cet aspect prend un temps considérable, qui vient impacter le temps de travail effectif de l'ensemble des acteurs. Une meilleure identification des objectifs et du fonctionnement du circuit d'information est nécessaire. Les CST pourraient être placées plus majoritairement au cœur de ce système, et devenir l'interlocuteur central.

## DES MOYENS GLOBALEMENT RESTREINTS QUI PENALISE LES ASSOCIATIONS

### DES FONCTIONS SUPPORTS MISES A MAL ALORS QUE PLUS DE RAPPORTS SONT DEMANDES

Plusieurs réorganisations associatives ont eu lieu depuis le dernier reconventionnement : des équipes ont été reprises par des associations préexistantes, des associations ont fusionné. Des manques se font aujourd'hui sentir en matière d'encadrement, avec des équipes importantes accompagnées par trop peu de chefs de service. L'accroissement des contraintes administratives (plus de rapports, plus d'indicateurs, des dossiers de financement toujours plus importants) n'a pas été suffisamment accompagné dans les associations, et tous les personnels se retrouvent aujourd'hui devoir y répondre, diminuant ainsi le temps de travail effectif. Une mise à plat sera nécessaire pour la prochaine convention.

### DES POSTES EDUCATIFS ALLOUES AUX CHANTIERS EDUCATIFS REMIS EN QUESTION

Concernant les moyens financiers alloués, la sortie des postes dits « d'insertion » des conventions, et donc des financements de la PS est mise en avant. La pérennisation de ces postes, auparavant garantie par les conventions de PS, est interrogée, alors que cet outil est fondamental pour les jeunes accompagnés. Les associations notent le refus d'augmentation des moyens dévolus aux postes d'insertion (refus du changement d'échelon, pas de moyens spécifiques destinés à ce poste, moyens qui sont pris sur les moyens d'activité de la PS, mais sans rattacher à une équipe). Un bilan complet sera réalisé par les associations concernées rapidement.

### DES BUDGETS REÇUS TRES TARDIVEMENT QUI RETARDE LES ACTIONS EDUCATIVES

Les budgets prévisionnels 2016 ont été reçus en septembre majoritairement. Cela ne permet pas aux associations d'utiliser correctement leurs budgets : elles font, en N, des demandes budgétaires pour N+1,

pour répondre à un programme éducatif élaboré, et reçoivent un « accord » ou un « refus » pour ce budget... à la fin de l'année N+1, alors même qu'elles ont parfois déjà élaboré leurs demandes pour ... N+2 !

### LA NECESSITE D'UN OUTIL COORDONNE POUR REpondre AUX DEMANDES CHIFFRES DES FINANCEURS

Enfin, des informations quantitatives précises sont aujourd'hui demandées par le Département. Cela appellerait l'élaboration d'un outil coordonné et approprié (et non la multiplication de bricolages individuels), qui nécessite un financement approprié. Cela demandera aussi de préciser dans quelle mesure ces éléments quantitatifs sont suffisants pour qualifier les apports de la Prévention Spécialisée : par la nature préventive même de cette action, ses résultats sont invisibles, puisqu'elle vise à ce que des événements probables n'arrivent pas...

En conclusion, les associations de Prévention Spécialisée jugent nécessaire une rencontre rapide avec Mme Brossel ainsi qu'avec les responsables de l'administration en charge de la mission, afin de partager ces éléments de bilan avant d'entrer dans la phase, qui pourtant arrivera rapidement, des demandes de renouvellement de convention.

Document approuvé par l'ensemble des associations membres du CPSP,  
novembre 2017